Document généré le 19 avr. 2025 00:52

Études internationales

RAPKIN, David P., (Ed.). *World Leadership and Hegemony*. Boulder and London, Lynne Rienner Publishers, 1990, 295 p.

Alfredo Robles

Volume 22, numéro 4, 1991

URI : https://id.erudit.org/iderudit/702927ar
DOI : https://doi.org/10.7202/702927ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)
1703-7891 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Robles, A. (1991). Compte rendu de [RAPKIN, David P., (Ed.). *World Leadership and Hegemony*. Boulder and London, Lynne Rienner Publishers, 1990, 295 p.] *Études internationales*, *22*(4), 845–847. https://doi.org/10.7202/702927ar

Tous droits réservés © Études internationales, 1991

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

pouvoir, demeure un postulat non vérifié. Et bien que l'auteur ait réussi à décrire les relations internationales depuis l'Antiquité en ces termes, cela ne vaut pas une explication.

Dans sa conclusion, Liska se défend d'avoir élaboré un nouveau modèle théorique, et souhaite plutôt que son ouvrage soit compris comme un message, livré à deux audiences spécifiques. Aux dirigeants politiques, il laisse entendre que par l'utilisation d'une intelligence historique comme mode d'appréhension des relations internationales, il est possible d'adopter des stratégies qui permettent des changements progressifs ou qui évitent du moins les tragédies, tout en tenant compte des contraintes de la Realpolitik. Au grand public, Liska affirme fournir les matériaux nécessaires pour comprendre les relations internationales, de façon à éviter qu'il s'indigne de certaines décisions prises par les dirigeants. Mais le style ardu rend le texte inaccessible à plusieurs. À ce niveau, l'auteur aurait eu avantage à ajouter un glossaire à l'index en fin de volume.

Hélène PELLERIN

Étudiante au doctorat en science politique
Université York, Toronto

RAPKIN, David P., (Ed.). *World Leadership and Hegemony*. Boulder and London, Lynne Rienner Publishers, 1990, 295 p.

Le titre de cet ouvrage peut laisser croire qu'il correspond à des préoccupations exclusivement américano-américaines. En effet, le concept de leadership ou d'hégémonie n'a véritablement commencé à attirer l'attention des spécialistes aux États-Unis qu'à l'époque où ce leadership s'effritait. Pourtant, comme le note Rapkin, la portée théorique du débat universitaire s'est considérablement élargie au-delà du simple problème du déclin américain. Dans une très bonne introduction Rapkin reconnaît que la définition de ce concept central ainsi que sa portée normative et historique sont ambiguës. Les dix contributions que l'ouvrage rassemble visent alors à approfondir l'analyse du leadership hégémonique «en tant que rôle national et en tant que type de système mondial». L'ensemble reflète la diversité des approches qui ont succédé à la première vague d'études (Kindleberger, Keohane, Gilpin, Krasner), très fortement marquées par le néo-réalisme.

Les contributions sont présentées selon l'ordre chronologique des thèmes qu'elles abordent. Ainsi, la première présente une étude comparative de l'hégémonie britannique et l'hégémonie américaine (Mjoset); trois articles examinent des aspects divers ayant trait à l'essor et au déclin de celle-ci (Ikenberry et Kupchan, Rupert, Cafruny, Rasler, Kudrle et Bobrow), et quatre autres posent des interrogations sur l'avenir (Gill, Rapkin, Chase-Dunn et Modelski). Cependant, si on classe les articles selon l'orientation théorique qui les sous-tend, il apparaît que six d'entre eux (Ikenberry et Kupchan, Cafruny, Kudrle et Bobrow, Rasler, Rapkin, Modelski), s'inscrivent dans les approches «réalistes» dominantes aux États-Unis, tandis que les autres (Mjoset, Rupert, Gill, Chase-Dunn) adoptent une attitude plus critique vis-à-vis de celles-ci, s'inspirant à des

degrés divers du marxisme et plus particulièrement, de la pensée gramscienne.

Dans le premier groupe, Ikenberry et Kupchan s'efforcent de développer un cadre conceptuel pour l'analyse du processus de légitimation du pouvoir hégémonique. Bien que l'affirmation des convergences entre les conceptions réaliste et gramscienne de légitimation ait de quoi surprendre, les auteurs esquissent quatre modèles fort suggestifs de processus par lesquels un ordre hégémonique peut être réalisé. Cafruny emprunte lui aussi le concept gramscien d'hégémonie, grâce auquel il distingue trois phases par lesquelles est passée l'hégémonie américaine, mais sa tentative souffre du fait qu'elle ignore les racines marxistes de la pensée gramscienne. La coopération au sein du Groupe des 7 postérieure à 1971, fait l'objet de l'étude de Kudrle et Bobrow, dont la présentation théorique est trop schématique et la démonstration empirique, plutôt confuse. À grand renfort d'équations et de statistiques, Rasler examine l'hypothèse qu'il existe une relation négative entre l'accroissement des dépenses de l'État et la pénurie de l'investissement dans la production. Rapkin s'interroge sur la possibilité que le Japon exerce le leadership mondial et conclut que pour l'instant ce pays demeure plutôt un «soutien (*supporter*) du système.» George Modelski, chef de file des théoriciens du cycle long, soutient, contrairement à ce qu'il semblait penser il y a quelques années, que les États-Unis sont encore en mesure d'exercer au XXIe siècle le leadership mondial, dans un contexte de diffusion de la démocratie à l'échelle internationale. On nous pardonnera de ne pas trop croire à son affirmation que les États-Unis offrent un modèle de fonctionnement de la démocratie.

Dans le second groupe d'articles, Mjoset s'appuyant sur la théorie parisienne de la régulation (Aglietta, Lipietz, Boyer), démontre que la Grande-Bretagne et les États-Unis exerçaient l'hégémonie dans des conditions fondamentalement différentes. À la différence des régulationnistes, il essaie de mettre en lumière les liens entre d'un côté, les régimes internationaux dans les domaines commercial et monétaire, et de l'autre, le «régime de sécurité», c'est-à-dire les rapports au sein de l'Alliance atlantique. Pour Rupert, les transformations de la «structure sociale d'accumulation» (SSA) des États-Unis constituent les bases de leur hégémonie; par conséquent, le déclin de celle-ci ne saurait être attribué à un simple épuisement des ressources ou des capacités matérielles de ce pays, mais au caractère contradictoire des rapports sociaux qui sont à la base de cette «SSA». Selon Gill, les efforts de la Commission trilatérale visant à instaurer un consensus idéologique correspond à la logique d'une hégémonie éventuelle du capital transnational. Malgré tout, Gill se voit obligé de constater que l'exercice de cette hégémonie passe par l'action des États; donc l'ordre futur ne verrait pas nécessairement les États dépouillés de leurs pouvoirs. Enfin, Chase-Dunn, représentant bien connu de la théorie du système-monde, plaide pour la création d'un État mondial seul capable de casser la spirale des guerres hégémoniques, résultat inévitable de la logique du système interétatique et de l'économie-monde

capitaliste mais qui de nos jours menace la survie même de l'humanité. En dépit des mises en garde de l'auteur, certains de ses développements ne sont pas exempts d'utopisme.

Il ne nous fait aucun doute que la richesse des contributions fera de ce recueil une lecture indispensable pour tous les spécialistes de l'économie politique internationale.

Alfredo C. ROBLES, Jr.

Département de science politique
Université de Syracuse, New York

DROIT INTERNATIONAL

The Canadian Yearbook of International Law / Annuaire canadien de droit international, Volume / Tome XXVII (1989). Vancouver, University of British Columbia Press, 1990, 545 p.

Une fois de plus, l'annuaire canadien de droit international de 1989 parvient à établir un juste équilibre entre deux types d'articles. D'une part, on y retrouve des articles qui cherchent à tirer des enseignements ou à développer des théories à partir d'un faisceau d'événements significatifs au plan du développement du droit international. D'autre part, suivant un cheminement inverse, certains articles traitent de l'application de nouvelles règles de droit international à des événements très concrets ou des secteurs d'activités clairement circonscrits. Le tout est précédé d'un article rendant hommage à Maxwell Cohen à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire. Ce dernier article constitue tout d'abord une mine de renseignements biographiques sur cette figure légendaire du droit international canadien. Il révèle aussi au grand jour le rôle véritable joué par Maxwell Cohen non seulement dans le cadre d'affaires juridiques et politiques ayant eu de vastes répercussions au Canada même ou à l'étranger, mais aussi à titre de professeur et de conseiller de premier plan des responsables politiques qui mènent présentement les destinées du Canada.

Au nombre des articles plus «théoriques», figure une analyse de Robert M. Maclean du rôle du droit international dans le comportement étatique. Cet ordre juridique jugé ici faible et rudimentaire, quoique souvent très complexe dans sa réglementation ponctuelle, jouerait un rôle très limité dans la conduite des relations internationales. L'auteur attribue cela à la crainte des États de limiter leur autorité souveraine. Un peu plus loin, René Côté analyse l'impact considérable sur le processus de formation des normes de droit international de l'apparition après la Deuxième Guerre mondiale de nouvelles technologies applicables à l'exploitation des ressources, aux télécommunications et au transport. Après une analyse fouillée du régime juridique régissant notamment la mer et l'espace extra-atmosphérique, il conclut que certains espaces autrefois libres de toute appropriation de la part des États se voient aujourd'hui soumis à leur juridiction alors que d'autres espaces sont maintenant régis par le concept encore imprécis de «Patrimoine commun de l'humanité». Nul doute de l'avis de l'auteur que les «intrants technologiques» continueront au cours des pro-